



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****126e réunion**

Genève, 13 janvier 2023

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au Comité du développement urbain, du logement,
et de l'aménagement du territoire: décisions relatives au Comité
du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Décisions relatives au Comité du développement
urbain, du logement et de l'aménagement du territoire***Contexte*

1. La quatre-vingt-troisième session du Comité du développement urbain, du logement, et de l'aménagement du territoire a été organisée en deux parties. La première partie, consacrée au deuxième Forum des maires, a eu lieu du 4 au 5 avril 2022 à Genève, consécutivement au Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission Économique pour l'Europe (CEE), conformément aux décisions du Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2020/L.16). La deuxième partie a eu lieu du 3 au 6 octobre 2022 à Saint-Marin. Le rapport de la quatre-vingt-troisième session est contenu dans le document ECE/HBP/213.
2. Dans le cadre de ses délibérations, le Comité a adopté le programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2022/9.
3. En outre, le Comité a actualisé le nom du Groupe consultatif du marché immobilier qui deviendra le "Groupe consultatif du marché immobilier des bâtiments et villes climatiquement neutres, économes en énergie et durables", et a recommandé la prolongation du groupe consultatif pour 2023–2024. Il a également approuvé le mandat révisé du Groupe consultatif pour 2023–2024, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2022/7, et le programme de travail du Groupe consultatif pour 2023–2024, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2022/8.
4. Le Comité exécutif est invité à approuver ces décisions.

Projet de décision

5. Le Comité exécutif approuve par la présente :



a) Le programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2022/9 ;

b) La prolongation du mandat du Groupe consultatif du marché immobilier sous le nom de "Groupe consultatif du marché immobilier des bâtiments et villes climatiquement neutres, économes en énergie et durables" pour 2023–2024, et l'adoption de ses termes de référence révisés, tel qu'ils figurent dans le document ECE/HBP/2022/7, et de son programme de travail pour 2023–2024, tel qu'il figure dans le document ECE/HBP/2022/8.
